



Contrat de ville de Limoux



Appel à projets 2024

Document de cadrage

Référence : Contrat de ville de Limoux
Quartier « Aude »



Avec le soutien de l'Union Européenne



1. PRÉAMBULE

Le présent appel à projet a pour objet de soutenir les quartiers prioritaires de la ville en proposant des actions spécifiques répondant aux enjeux suivants :

- Le plein emploi pour les habitants ;
- La transition écologique et énergétique ;
- L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation incluant l'accès aux soins et à la santé, accès à la culture, au sport, le soutien à la jeunesse et l'éducation ;
- La tranquillité et la sécurité publique.

Ces actions doivent venir renforcer les actions de droit commun existantes afin de soutenir de manière plus importante les habitants résidants dans les QPV.

1.1. QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE VILLE ?

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.

Elle est conduite par les collectivités territoriales et l'Etat et s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques. Elle a pour objectif d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et les autres quartiers et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La ville de LIMOUX, la Communauté de Communes de Limouxin, l'Etat, ainsi que les autres partenaires signataires mettent en œuvre la Politique de la Ville à travers le Contrat de Ville élaboré pour la période 2015-2020.

Le Contrat de Ville a ensuite été prorogé à deux reprises jusqu'en 2023, le temps d'évaluer ces documents-cadre et de définir une nouvelle génération pour 2024.

Les orientations stratégiques constituent des objectifs de l'action publique, celle-ci étant portée conjointement par les collectivités territoriales, les services de l'Etat, les associations et les habitants. Ces acteurs concourent de façon complémentaire à l'atteinte de ces objectifs par leur déclinaison opérationnelle annuelle.

Chaque année, un appel à projets est co-construit pour l'utilisation des crédits spécifiques de la Politique de la Ville. Il vise à faire émerger et soutenir des initiatives qui permettent de faire levier ou de contribuer à atteindre les objectifs identifiés dans le Contrat sur les politiques de droit commun.

1.2. LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LIMOUX – QUARTIER AUDE

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit un périmètre, le **quartier prioritaire**, qui se compose d'un **quartier réglementaire**, identifié « rue par rue » (voir carte page 4) et d'un **quartier vécu** qui correspond aux équipements utilisés par les habitants du quartier prioritaire.

LE QUARTIER AUDE – Quartier réglementaire



Si vous souhaitez savoir si une adresse est située dans le quartier prioritaire, utilisez le système d'information géographique de la politique de la ville du Ministère de la Cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales :

<https://sig.ville.gouv.fr/adresses/recherche>

2. LES ENJEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DANS LE QUARTIER AUDE DE LIMOUX

Les projets déposés pour l'année 2024 doivent s'inscrire dans les quatre grandes thématiques autour desquelles devra s'articuler le nouveau contrat de ville :

- Le plein emploi pour les habitants ;
- La transition écologique et énergétique ;
- L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation incluant l'accès aux soins et à la santé, accès à la culture, au sport, le soutien à la jeunesse et l'éducation ;
- La tranquillité et la sécurité publique.

La lutte contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes seront des objectifs transversaux du Contrat de ville 2024-2030 et à ce titre les projets y répondant pourront être éligibles.

➤ Le « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI »

Avec l'appui des services de l'Etat, de la Région et des chambres consulaires, les actions du Contrat de ville de Limoux devront être des leviers complémentaires au droit commun des politiques publiques de l'emploi et du développement économique menées à l'échelle de la Haute Vallée de l'Aude et du Limouxin :

- **Accueil de nouvelles activités et de nouvelles entreprises dans le Parc Régional d'Activités Economiques (O.Z.E. Charles Cros) de Limoux/Pieusse**, Cette zone d'activités de 12 hectares aménagée à l'entrée nord de Limoux et les services qui y sont implantés pour accompagner la création d'entreprises : pépinière ERECO, G.A.L. de la Haute Vallée de l'Aude, siège d'un Pôle Territorial de Coopération Economique (P.T.C.E.), équipement en haut débit numérique... ont vocation à soutenir le développement de l'emploi, notamment dans les domaines des énergies renouvelables et de l'écoconstruction ;

- **Renforcement des fonctions économiques du centre-ville de Limoux** : activités commerciales, et artisanales, activités de service et touristiques, avec le soutien de la Région dans le cadre d'une convention « bourg centre » et le soutien de l'Etat dans le cadre d'une convention « Petites villes de demain » et d'une Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.) ;

- **Renforcement par la Région de l'offre en formation professionnelle** dans des domaines porteurs en création d'emplois (viticulture, artisanat de bouche, écoconstruction, tourisme...) par des organismes bien implantés dans le territoire (C.F.P.M., Batipole, lycées...).

La construction en cours du Pôle culturel intercommunal de la Tuilerie va être une opportunité pour amener des personnes en recherche d'emploi vers les métiers du bâtiment. Un groupe de travail spécifique du S.P.E.P. a été constitué par l'Etat pour préparer une action efficace dans ce domaine : repérage des personnes en amont, organisation des parcours d'insertion et de formation préalable.... Ce travail complète l'action menée par les services de l'emploi et de l'action économique pour sensibiliser les entreprises du Limouxin à l'application des clauses de « mieux-disant social » dans les marchés publics de travaux. Ce groupe de travail évalue aussi les possibilités de développement d'activités annexes liées au Pôle culturel.

➤ Le « CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN »

La Commune de Limoux, la Communauté de communes du Limouxin, l'Etat et les organismes bailleurs ont signé en 2016 des conventions permettant d'affecter les économies induites par des abattements fiscaux (TFPB) consentis aux organismes à **des actions pluriannuelles d'amélioration du cadre de vie et de la gestion des espaces collectifs** dans le quartier Saint

Antoine et dans les résidences locatives sociales du centre-ville. Ces actions ont été définies avec la participation des locataires et de leurs associations.

Une nouvelle contractualisation sera mise en œuvre à travers le prochain contrat de ville 2024 – 2030.

Dans le domaine de l'habitat, la collectivité envisage à la fois **le renforcement et l'amélioration qualitative de l'offre en logements locatifs sociaux** : création récente d'une résidence pour les seniors en centre-ville par Marcou Habitat, réhabilitation de l'immeuble Malcousinat par ALOGEA, création en cours de trois unités de nouveaux logements locatifs par les bailleurs sociaux dans le centre ancien, rénovation des résidences Alcantara et de la Blanquerie par Habitat Audois, et **le soutien de la rénovation privée** avec l'appui de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

La Communauté de communes du Limouxin est un partenaire actif du nouveau Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) « Mon coach éco-logis » mis en œuvre par le Département et par l'Anah sur la période mars 2022 / décembre 2024 pour améliorer la qualité énergétique des logements occupés par des propriétaires occupants modestes et très modestes, notamment dans les secteurs anciens du quartier prioritaire. A Limoux, 125 logements ont bénéficié des aides à la rénovation énergétique dans le cadre du P.I.G. précédent mis en œuvre sur la période 2018 /2021.

La Communauté de communes du Limouxin, en partenariat avec la Commune de Limoux, l'Anah et l'Etat lance fin 2022 l'étude pré-opérationnelle d'une O.P.A.H. (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) de Renouvellement Urbain dont les objectifs seront notamment de lutter contre l'habitat dégradé et parfois indigne du centre ancien et de réduire la vacance dans le parc privé. Les dispositions fiscales liées à la mise en place de l'O.R.T. renforcent l'attractivité du centre ancien, partie du quartier prioritaire, pour des investisseurs souhaitant créer des logements locatifs en résidence principale à loyer modéré. Cette active politique de l'habitat accompagnée d'une action forte de mise en valeur des façades et de réaménagement des espaces publics vise au renforcement de l'attractivité résidentielle et à l'amélioration de la mixité sociale dans le centre ancien.

Dans le quartier Saint Antoine, l'organisme bailleur **ALOGEA a achevé en 2019 un important programme de rénovation énergétique, de requalification et de mise aux normes des 97 logements locatifs** qu'il y possède. Les travaux démarrés au printemps 2017 ont représenté une dépense de près de 4 M€. La Commune accompagne ces travaux de rénovation du bâti par la requalification des espaces collectifs dans une logique de Gestion Urbaine de Proximité. Le préalable est l'aboutissement des transferts fonciers entre ALOGEA et la Commune (en cours).

Pour renforcer leurs moyens d'action et pour revitaliser la fonction résidentielle du centre ancien, secteur du quartier prioritaire Aude, la Commune de Limoux et la Communauté de communes du Limouxin ont signé en août 2021 avec l'Etat **une convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain »** incluant **une Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.)** en partenariat avec les chambres consulaires, les organismes bailleurs, l'Etablissement Public Foncier régional....

Dans le domaine de la mobilité, la Communauté de communes du Limouxin avait initié en 2018, avec le soutien de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région et du Département, une Maison de la mobilité inclusive à Limoux proposant un accompagnement individualisé aux personnes en difficulté de mobilité vers les lieux d'emploi ou de formation (par exemple par la mise à disposition de deux-roues...) ; projet inachevé par la défaillance de l'opérateur.

La problématique de la mobilité à l'échelle du Limouxin reste une priorité de la politique de développement du territoire, avec la perspective de créer une plate-forme multimodale à la gare. **Les actions contribuant au développement des mobilités douces seront les bienvenues dans la programmation 2024 du Contrat de ville.**

La Réussite éducative et scolaire sera à nouveau, en 2024, l'un des « fils rouges » du Contrat de ville car elle est le socle du pacte républicain et de la cohésion sociale.

La réussite scolaire reste le meilleur moyen de préparer les jeunes à leur vie professionnelle et citoyenne et de faire fonctionner l'ascenseur social.

Dans ce domaine, l'enjeu du Contrat de ville est double :

- Promouvoir auprès des jeunes les valeurs de la République (laïcité, citoyenneté, égalité, non-discrimination) ;
- Prévenir le décrochage scolaire, accompagner les enfants vers l'autonomie.

L'un des moyens de la réussite éducative est l'amélioration du lien parents/école et le renforcement des actions de soutien à la parentalité.

Les collectivités ont souhaité répondre aux attentes exprimées par les jeunes de Limoux et du Limouxin lors des Assises de la Jeunesse de 2015 en créant un Fonds d'aide à l'initiative des jeunes (CAP Jeunes Limouxin) qui est devenu pleinement opérationnel en 2017. Ce fonds complète les dispositifs de droit commun de l'Etat, du Département, de la CAF et de la MSA pour permettre aux jeunes de 16 à 30 ans de lever les obstacles financiers à leur insertion sociale et professionnelle, à leur créativité et leur engagement citoyen.

Les financeurs du Contrat de ville seront également attentifs à soutenir des actions mobilisant des jeunes en service civique résidant dans le quartier prioritaire.

Le développement des projets émergents des nouvelles Assises de la Jeunesse organisées à l'automne 2022 sur le thème « Inventer les projets de demain » sera également intégré dans la programmation 2024 du Contrat de ville.

Un autre enjeu du Contrat de ville de Limoux est **l'accès de tous à des pratiques culturelles partagées qui cimentent la cohésion sociale**. C'est l'objet du volet urbain de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle (C.G.E.A.C.) associant l'Etat (DRAC, Education nationale, A.R.S.), le Département de l'Aude, le Pôle d'Equilibre Territorial Rural de la vallée de l'Aude, la Communauté de communes du Limouxin et la Commune de Limoux, avec l'objectif de soutenir les pratiques culturelles des jeunes, dans un objectif de mixité des publics, urbains et ruraux.

La signature d'une nouvelle convention à l'échelle du P.E.T.R. sur les enjeux de l'Education Artistique et Culturelle est espérée pour la période 2023 / 2026 pour mobiliser les financements de la DRAC Occitanie sur les projets d'éducation artistique et culturelle proposés dans le cadre du Contrat de ville.

La question de la prévention des radicalisations, importante pour la cohésion sociale et la tranquillité publique, est désormais traitée à l'échelle de la Commune de Limoux dans le cadre d'une commission spécifique du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), initiatrice d'un plan d'actions pour 2020/2023 qui sera prolongé à partir de 2024.

➤ La « **TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE** »

Nouvel axe stratégique des contrats de villes 2024 – 2030, les projets et actions prenant en compte les enjeux relatifs à la transition écologique et énergétique feront l'objet d'une attention particulière de la part des membres du comité de pilotage.

Les projets pourront porter à la fois sur des actions pédagogiques, de communication, et d'accompagnement au développement de projets.

Le Conseil citoyen mis en place, en appui du Contrat de ville de Limoux, est conforté dans ses prérogatives et pourra être opportunément sollicité dans la phase d'élaboration de votre projet afin de solliciter l'avis de ses membres et de bénéficier de leur expertise d'usage.

➤ LES PROJECTIONS DU CONTRAT DE VILLE DE LIMOUX

La Loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine n° 2014 – 173 du 21 Février 2014 prévoyait une évaluation « à mi-parcours » puis une évaluation finale des contrats de ville. Cette évaluation finale a été réalisée au printemps 2022.

Cette évaluation retient dans ses conclusions 7 orientations stratégiques pour permettre au Contrat de ville de mieux répondre aux besoins de la population du quartier prioritaire :

La santé : La population du quartier prioritaire est grandissante et accueille majoritairement des personnes de plus de 60 ans.

Il est essentiel d'anticiper les évolutions de ce quartier et de porter une attention toute particulière aux seniors.

Appréhender un nouveau public revient à questionner ses besoins (en santé, en services de proximité, en loisirs, etc.), les conséquences du vieillissement (dépendance, isolement social, mobilité, fracture numérique, niveau et conditions de vie), les modes de communication adéquats pour transmettre l'information de l'existant (un rapport au numérique moins évident que pour les plus jeunes).

Plus globalement, il semble nécessaire que le contrat de ville concoure au développer d'actions qui assurent et favorisent le respect du droit le plus fondamental : celui de l'accès au soin et à la santé.

La mise en place d'un Contrat Local de Santé sur le territoire de la vallée de l'Aude pourrait faire l'objet d'un travail particulier avec le Contrat de ville pour coordonner les actions santé du CLS et accorder une place plus importante à cette problématique dans le futur Contrat de ville.

Le lien social : le contrat de ville a répondu au besoin de lien social avec la création d'un espace de vie social agréé par la CAF de l'Aude. Des projets favorisant le lien social et la participation des habitants auraient pu voir le jour dans le quartier Saint-Antoine mais n'ont pas pu être mené à bien. Il serait donc utile de soutenir des projets qui favorisent le renforcement et le développement du lien social. Concernant plus précisément Saint-Antoine, il existe une dynamique qui mérite d'être renforcée et mise en cohérence (dialogue entre la ville et les partenaires du contrat de ville autour d'une démarche de médiation auprès des habitants).

L'enjeu spécifique dans le quartier Saint Antoine : si le quartier Saint-Antoine a bénéficié de nombreux programmes (réhabilitation, rénovation énergétique, création d'une aide de jeux, d'une halle des sports), il convient de poursuivre ce projet en aménageant l'espace public (mobiliers urbains, piste cyclable, etc.) pour améliorer l'image du quartier, le rendre plus attractif et le connecter davantage à la ville en favorisant le lien social au cœur du quartier.

Education : renforcer et développer les actions qui favorisent l'ouverture des jeunes, tant en termes d'ambition (élargir leur champ de possibles) qu'en termes de mobilité (élargir ses perspectives de travail en élargissant sa capacité à sortir du QPV et/ou de Limoux).

L'échec de certaines actions menées prouvent tout le chemin qu'il reste à parcourir. **L'articulation avec l'Education Nationale sur la problématique du décrochage scolaire doit se poursuivre pour apporter une réponse adaptée aux besoins.**

Soutien à la parentalité : la famille est le premier lieu de construction et de transmission des repères de l'enfant, il est donc fondamental de soutenir les parents. Il semble nécessaire de renforcer les actions de soutien à la parentalité (amélioration du bien-être des parents donc des enfants, réassurer les parents dans leurs compétences et rôle de parents, améliorer les relations parents-enfants). L'Education Nationale a constaté que les parents se posent parfois comme un frein à la mobilité de leurs enfants dans leur parcours de formation (anxiété à laisser partir leur enfant, anticipation des freins matériels et financiers). **Les actions de soutien à la parentalité ne doivent donc pas seulement concerner la petite-enfance et l'enfance, mais soutenir aussi les parents dans cette nécessaire autonomisation de leur jeune et être articulées entre les porteurs de projets éducatifs et l'Education Nationale.**

L'accès aux droits : La commune de LIMOUX, en ouvrant l'espace Colette LAGOUTTE, au sein même du quartier prioritaire, s'est engagée dans l'accompagnement des habitants dans leurs démarches administratives et dans la lutte contre l'isolement des personnes fragiles.

Toujours à l'initiative de la ville de LIMOUX, une maison de Justice et du droit, en cours de réalisation, doit également ouvrir ses portes en 2024 dans le QPV.

Il serait sans doute judicieux d'en élargir le spectre.

Le vieillissement de la population doit être l'un des filtres de lecture stratégiques du renforcement de cet axe du pilier de cohésion sociale.

La culture : elle a largement été valorisée par le contrat de ville qui a contribué à favoriser l'accès des habitants à la culture, Cependant l'accès à la lecture reste le parent pauvre de cette politique culturelle. Limoux a signé un contrat territorial de lecture, dans le cadre duquel l'accès à la lecture avait été pensé par anticipation de la création d'une médiathèque dans le futur pôle culturel. Ce projet étant abandonné, le volet du futur contrat de ville devra repenser cet objectif stratégique de favoriser l'accès des habitants du quartier, et notamment des plus jeunes, à la lecture.

3. LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DE L'APPEL À PROJETS 2024

Les actions proposées au titre des différents dispositifs de la Politique de la Ville doivent i concerner majoritairement les habitants du quartier réglementaire :

- soit dans le "**quartier réglementaire**" (quartier « Aude »),
- soit pour des équipements et des services situés hors de ce quartier mais au bénéfice des habitants de ce quartier (« **quartier vécu** »).

3.1. Les objectifs prioritaires pour l'Etat

L'année 2023 marque la fin du contrat de ville sous ses formes actuelles.

Un nouveau contrat "Engagements quartiers 2030" est en cours d'élaboration pour les années 2024-2030.

Cet appel à projets a donc un caractère transitoire : il inclut d'ores et déjà les nouveaux axes du futur contrat de ville 2024-2030 et préfigure ainsi la nouvelle contractualisation à venir.

Cet appel à projets vise à faire émerger et soutenir des initiatives qui permettent de faire levier ou

de contribuer à atteindre les objectifs identifiés dans le contrat. Il tient compte des enjeux identifiés lors de l'évaluation : favoriser et renforcer le lien social, renforcer l'accès aux droits, renforcer l'accès à l'offre de santé, développer les actions éducatives en direction des jeunes et favoriser leur émancipation (lutte contre le décrochage scolaire, encourager la mobilité...), soutenir la parentalité et l'accès à la culture pour les habitants du quartier.

Les axes d'intervention relèveront des thématiques suivantes :

- Développement économique, emploi
- Habitat, renouvellement urbain, cadre de vie ;
- Mobilités quotidiennes ;
- Jeunesse, éducation, accès à la culture
- Action sociale, accès aux droits, santé, famille, tranquillité publique.

Les axes transversaux sont : les transitions numériques et écologiques, la lutte contre les discriminations.

Nota : Attestation de formation aux Valeurs de la République et à la Laïcité

Une formation aux Valeurs de la République et la Laïcité, validée par une attestation, est souhaitable pour la direction et/ou la présidence des structures souhaitant bénéficier des crédits de la politique de la ville de l'Etat au titre du contrat de ville. Elle constitue un critère qui sera pris en compte pour la qualification prioritaire du projet.

3.2. Les objectifs prioritaires pour la Région Occitanie

➤ **Soutien aux projets :**

Les projets retenus par le dispositif régional en faveur de la Politique de la Ville interviendront majoritairement en faveur des habitants des quartiers prioritaires et **devront s'inscrire dans la programmation annuelle du contrat de ville**. Ils revêtiront un caractère à la fois structurant et innovant (échelle d'intervention large et en complémentarité avec l'offre existante), et s'inscriront dans un cadre partenarial large avec la mobilisation des partenaires locaux.

<https://www.laregion.fr/Dispositif-regional-de-soutien-aux-associations-et-EPCI-en-faveur-de-la-Politique-de>

➤ **Modalités de dépôt des demandes de subvention**

Le dépôt des dossiers sollicitant la Région se fait de manière dématérialisée à partir du lien suivant : <https://mesaidesenligne.laregion.fr>

Les porteurs de projets sollicitant la Région pour plusieurs actions devront regrouper leurs demandes en ne déposant qu'un seul dossier sur le portail des aides régional (même si ces actions concernent plusieurs contrats de ville). Une ventilation de la subvention régionale pour chaque action sollicitant le soutien régional devra être renseignée.

Les demandes devront être déposées sur le portail des aides régional le 30 juin au

plus tard

➤ **Soutien à la formation professionnelle des adultes relais**

La Région pourra également accompagner la formation professionnelle des adultes relais salariés d'associations loi 1901, dans la mesure où ces formations ne sont pas finançables par un organisme de formation et où elles s'inscrivent dans les parcours professionnels qualifiants (dispositif adopté à la CP du 7 décembre 2018). **Les associations peuvent déposer leur dossier par mail à l'adresse suivante : politiquedelaville@laregion.fr**

<https://www.laregion.fr/Dispositif-regional-d-aide-a-la-formation-des-adultes-relais>

3.3. Les objectifs prioritaires pour le Département de l'Aude

Le cadre de l'action départementale en matière de politique de la ville sera celui affirmé au sein des documents stratégiques adoptés par l'Assemblée départementale : Schéma des Solidarités 2021 / 2025 comportant le volet insertion valant Programme Départemental d'Insertion, Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées, Plan départemental de l'habitat.

Outre une mobilisation et une présence effective des services sociaux départementaux, la participation du Département de l'Aude sera financière, mobilisant les moyens relevant d'une part de politiques sectorielles d'intervention et d'autre part de crédits dédiés à la Politique de la ville en ciblant son intervention sur chacun des axes suivants :

a) **Développement économique, emploi et excellence numérique** : le Département pourra accompagner la mise en oeuvre d'actions contribuant à lever les freins à l'insertion, en particulier les actions de lutte contre l'illectronisme, à renforcer l'accès à l'emploi des populations les plus éloignées des marchés du travail et à favoriser la création d'entreprises et de commerces au sein du quartier prioritaire par des dispositifs d'accompagnement adaptés. Les actions s'inscrivant dans ce champ d'intervention relèveront prioritairement de financements des dispositifs d'insertion du Département.

b) **Habitat, renouvellement urbain** : le Département sera attentif aux projets visant à favoriser la construction, l'adaptation ou la réhabilitation de logements sociaux, ainsi qu'aux actions visant à réduire les consommations d'énergie, à accompagner la bonne appropriation, par le locataire, de son environnement et de son logement. Le Département mobilisera prioritairement ses dispositifs et interventions de droit commun sur cet axe.

c) **Mobilités quotidiennes** : le Département pourra soutenir les projets visant à lever les freins à la mobilité, et plus particulièrement le développement de plateformes mobilité et les actions visant à faciliter l'accès au permis de conduire. Les actions s'inscrivant dans ce champ d'intervention relèveront prioritairement de financements des dispositifs d'insertion du Département.

d) **Jeunesse, éducation, formation, insertion** : le Département s'inscrira dans les partenariats instaurés pour le repérage et l'accompagnement des publics défavorisés, avec une attention particulière en direction des jeunes décrocheurs scolaires et de leurs familles. La priorité sera donnée aux actions favorisant l'autonomie des jeunes en difficulté d'insertion, dans une double perspective de réussite éducative et de préparation à l'insertion socioprofessionnelle (citoyenneté, mobilisation vers l'insertion professionnelle, accès aux droits et à l'autonomie). Un soutien pourra également être apporté aux actions culturelles, sportives ou de loisir favorisant l'épanouissement et l'investissement scolaire des jeunes, notamment les collégiens. Le Département mobilisera ses dispositifs et interventions de droit commun sur cet axe et, à titre complémentaire, ses crédits dédiés à la politique de la ville.

e) **Action sociale, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique, justice** : le Département apportera son concours aux projets d'aide à la parentalité s'inscrivant notamment dans le cadre du REEAP ou de ses missions de protection maternelle infantile, aux partenariats

visant à faciliter l'accès aux droits et aux services publics des habitants des quartiers prioritaires de la ville, aux actions de promotion de l'engagement citoyen, de participation à la vie associative, contribuant à l'inclusion et à la prévention de la radicalisation. Seront mobilisés pour cela les dispositifs départementaux et interventions de droit commun et, à titre complémentaire, les crédits dédiés à la politique de la ville.

f) **Culture** : le Département contribuera aux projets visant à promouvoir l'accès des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville aux pratiques culturelles, sportives et de loisir mises en oeuvre en application des schémas départementaux des enseignements artistiques et sportifs. Il pourra mobiliser pour cela ses dispositifs et interventions de droit commun et, à titre complémentaire, ses crédits dédiés à la politique de la ville.

Nota : les dossiers de candidature en lien avec l'Appel à projet du Contrat de ville de Limoux sont à envoyer au Conseil Départemental de l'Aude, aux adresses mails suivantes :

- **celine.saux@aude.fr**
- **jean-francois.david@aude.fr**

3.4. Les objectifs prioritaires pour la C.A.F. de l'Aude

La Caisse d'Allocations Familiales accompagne les projets des associations du territoire dans le cadre de ses champs de compétence qui sont la petite enfance, l'enfance-jeunesse, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits....

Les priorités sont notamment de :

- permettre aux familles de bénéficier pour leurs enfants d'un accueil de qualité dans les structures dédiées (Associations sportives, culturelles, artistiques EAJE, LAEP, ACM, CS, EVS ...)
- de soutenir les structures accueillant les jeunes et proposant des projets pédagogiques de qualité notamment ceux contribuant à accompagner les projets portés par les jeunes visant à leur autonomie,
- de consolider l'animation de la vie sociale et de favoriser l'accès et le maintien dans un logement décent.
- de développer des actions avec les enfants, les jeunes et / ou leurs familles autour de la transition écologique, le domaine artistique ou culturel.

Une attention toute particulière sera portée aux projets favorisant le soutien aux personnes les plus vulnérables notamment des mono-parents ou en situation de handicap.

La demande de subvention est examinée par les services de la Caf et soumise pour vote à une Commission d'Action Sociale composée des membres du Conseil d'Administration de la CAF.

Le budget de l'association et de l'action devra être transmis suivant une comptabilité analytique permettant d'isoler les différentes actions mis en oeuvre et leurs financements. La présentation d'un budget sur l'année civile sera privilégiée, la Caf ne pouvant intervenir sur deux exercices. Par exemple une action qui débiterait sur l'année N au mois de septembre et étant en cours jusqu'au mois de mai de l'année N+1. Il sera demandé à la structure de déposer un dossier pour l'année N pour la période de septembre de l'année N à décembre de l'année N. Un deuxième dossier sera déposé pour l'année N+1.

Les financements déjà valorisés sur un autre dispositif, affecté à une action déposée dans le cadre du contrat de ville devront figurer sur le budget de l'action et la précision de la nature de l'aide apportée. Par exemple aide au titre du REAAP, prestation de service Caf (PSU, PSO) ...

La Caf ne pourra pas être le seul financeur de l'action.

Chaque dossier déposé sur la plateforme dauphin devra être accompagné des pièces obligatoires dont que de l'attestation de déclaration en Préfecture, de la liste des membres du bureau, du RIB.

Attention les dossiers qui concerneraient des actions de soutien à la parentalité devront être déposés également sur la plateforme Elan afin de pouvoir bénéficier de financement au titre du REAAP

Dans le cas du renouvellement d'une action financée par la Caf l'année précédente, une nouvelle aide financière ne pourra être sollicitée que si cette première action a fait l'objet d'un bilan quantitatif et qualitatif accompagné d'un compte de résultat analytique de l'action, adressés à la CAF de l'Aude, à l'adresse mail suivante : afc.sdt@caf11.caf.fr avant le 30 avril de l'année suivante avec l'objet suivant : Bilan action CV ville xxx année du projet – nom de l'action - nom de l'association.

4. LES OBJECTIFS OPERATIONNELS ET LES PISTES D' ACTIONS POUR LA PROGRAMMATION 2024 DU CONTRAT DE VILLE

Les axes stratégiques du Contrat de ville de Limoux sont articulés autour de 3 piliers thématiques. Pour chacun de ces 3 piliers, un certain nombre d'actions ont d'ores et déjà été identifiés comme prioritaires et nécessitant des crédits spécifiques, le droit commun ne permettant pas d'y répondre. Ces actions sont décrites ci-après, par orientations stratégiques et par objectifs opérationnels. Les opérateurs sont invités à proposer des projets répondant à ces orientations et ces objectifs.

Les actions proposées au titre du volet « culture » seront examinées également au regard des objectifs de la Convention de Généralisation de l'Education Artistique et Culturel de la vallée de l'Aude (C.G.E.A.C.).

➤ TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

La notion de la Transition écologique et énergétique pourra faire l'objet de projets spécifiques ou bien être prise en compte, de manière transversale, sur l'ensemble des objectifs opérationnels DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI / CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN / COHESION SOCIALE.

Les projets pourront porter à la fois sur des actions pédagogiques, de communication, et d'accompagnement au développement de projets.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Faciliter la montée en qualification des jeunes en s'appuyant notamment sur les acteurs du SPEP (Service public de l'Emploi de Proximité), sur la Région et les entreprises locales
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Faciliter l'accès à l'emploi, notamment pour les jeunes</i>
SOUS-OBJECTIFS	Repérer les jeunes sans emploi et hors du système scolaire Révéler les talents en donnant aux jeunes les moyens de faire aboutir leur projet professionnel
	Action favorisant l'insertion professionnelle des jeunes diplômés du quartier prioritaire, en co-construction avec les acteurs

PISTES D' ACTIONS	<p>économiques et socio-professionnels de la Haute Vallée de l'Aude</p> <p>Action innovante permettant d'amener les jeunes déscolarisés vers les dispositifs de formation</p> <p>Création de parcours qualifiants en s'appuyant sur l'intérim, les groupements d'employeurs, les formations en alternance...</p> <p>Sensibilisation des publics prioritaires bénéficiant des mesures de droit commun et d'accompagnement vers l'emploi à la pratique de l'outil numérique</p> <p>Actions d'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap</p>
--------------------------	--

OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Soutenir l'accès à l'emploi des habitants du quartier Aude en s'appuyant sur les outils de l'Economie Sociale et Solidaire</i>
SOUS-OBJECTIFS	<p>Mieux accompagner les habitants du quartier vers les dispositifs de droit commun de l'emploi et de la formation professionnelle</p> <p>Proposer une offre de formation de proximité valorisant les mises en situation et l'apprentissage des savoirs de base</p> <p>Accompagner les publics éloignés de l'emploi en utilisant les outils et les démarches d'accompagnement des bénéficiaires du RSA</p>
PISTES D' ACTIONS	<p>Action de sensibilisation des acteurs locaux à l'utilisation des clauses sociales dans les marchés publics pour l'insertion professionnelle des habitants du quartier Aude</p> <p>Actions visant à donner de l'autonomie aux femmes du quartier Aude à travers l'apprentissage linguistique, l'information juridique (accès aux droits), l'accès à l'information et l'orientation professionnelle</p> <p>Actions mobilisant les entreprises limouxines autour de la Charte « Entreprises et quartiers »</p>

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Soutenir la création d'emplois locaux non dé-localisables
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Accompagner la création et le développement d'activités sur le territoire, notamment par les habitants du quartier Aude et dans le quartier</i>
SOUS-OBJECTIFS	<p>Mieux identifier les niches d'emplois et d'activités nouvelles</p> <p>Soutenir la transmission des commerces et des entreprises artisanales dans le centre ancien</p> <p>Développer l'activité économique dans le quartier Aude en renforçant l'accompagnement à la création de nouvelles entreprises dans les domaines du commerce, de l'artisanat, des services, du numérique, notamment par l'ouverture de boutiques - relais dans le centre-ville</p>

PISTES D' ACTIONS	<p>Mise en place d'un dispositif-passerelle de découverte des fonctions de chef d'entreprise pour les porteurs de projets de création d'une entreprise</p> <p>Facilitation de l'accès des « néophytes » aux dispositifs de formation « créateur d'entreprise » de droit commun et/ou à des dispositifs spécifiques adaptés</p> <p>Mise en place d'un accompagnement adapté au travers de la Coopérative d'emploi et d'activité avec le soutien des acteurs locaux du développement économique</p> <p>Actions valorisant les compétences professionnelles et les savoir-faire acquis de l'expérience</p>
--------------------------	---

OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>S'appuyer sur les projets de développement local liés au P.T.C.E., à la construction du pôle culturel intercommunal ainsi que sur les projets conduits dans le cadre du programme Leader de la Vallée de l'Aude, de la Convention « Massif Pyrénées » et du Contrat de ruralité pour favoriser l'insertion professionnelle des habitants du quartier Aude</i>
SOUS-OBJECTIFS	<p>Préparer la dimension « insertion professionnelle » du chantier de construction du Pôle culturel de la tuilerie en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - repérant les habitants intéressés, - en constituant le groupe de pilotage qui veillera à la mise en œuvre des clauses d'insertion sociale dans les marchés, - en définissant les lots et parties de lots pouvant faire l'objet de clauses d'insertion <p>Aider les entreprises locales à s'organiser en groupements, avec l'appui des syndicats professionnels (FFB et CAPEB)</p>
PISTES D' ACTIONS	<p>Action de sensibilisation et de préprofessionnalisation dans les métiers mettant en œuvre le bois, le verre et l'argile, matériaux qui seront utilisés dans la construction du Pôle culturel, acquisition des compétences psycho-sociales nécessaires pour l'accès à l'emploi durable (un support possible de cette action : les travaux de rénovation des locaux commerciaux du centre ancien susceptibles d'accueillir des boutiques relais.</p>

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

L'objectif prioritaire vise à améliorer de **façon visible et concrète** la vie quotidienne des habitants du quartier prioritaire, en intégrant **l'habitat et la mobilité** des habitants.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Un cadre de vie adapté à tous, dans une ville pour tous
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Agir sur les problématiques de l'habitat et du cadre de vie dans</i>

	<i>le quartier prioritaire</i>
SOUS-OBJECTIFS	Favoriser l'accès et le maintien dans un logement décent pour les ménages modestes/fragiles du quartier prioritaire Lutter contre l'habitat indigne, la dégradation et la vacance des logements dans le centre ancien et la petite ville
PISTES D' ACTIONS	Actions de résorption de l'habitat indigne/insalubre dans les secteurs anciens

OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Rénover l'habitat en l'adaptant aux besoins des habitants dans une démarche participative</i>
SOUS-OBJECTIFS	Favoriser l'adaptation de l'habitat des personnes à mobilité réduite et créer de nouveaux logements adaptés dans le quartier Favoriser l'appropriation de leurs logements par les habitants
PISTES D' ACTIONS	Actions de sensibilisation de la population aux enjeux de la transition énergétique et au bon usage des logements rénovés dans le cadre du P.I.G. « Mon coach éco-logis » Mise en œuvre d'une action d'auto-réhabilitation accompagnée chez des propriétaires occupants modestes du centre ancien

OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Améliorer l'accessibilité et la mobilité des habitants</i>
SOUS-OBJECTIFS	Faciliter la mobilité des habitants, notamment des jeunes, vers les lieux de formation et d'emploi, les équipements culturels et sportifs, les pôles de services de la ville Améliorer la circulation en « modes doux » à l'intérieur du quartier Améliorer le confort et la sécurité de la circulation piétonne pour les personnes à mobilité réduite et les enfants
PISTES D' ACTIONS	Actions favorisant la mobilité inclusive des personnes fragiles et modestes (transport collectif, mise à disposition de deux-roues...)

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Achever la réhabilitation des logements et les espaces collectifs du quartier Saint Antoine
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Poursuivre les travaux de requalification urbaine engagés dans le quartier Saint Antoine</i>
SOUS-OBJECTIFS	En complément des travaux de rénovation énergétique et de requalification des parties communes dans les immeubles de la résidence Saint Antoine (ALOGEA), définir le programme des aménagements à réaliser sur les espaces collectifs du quartier en

	<p>faisant appel à l'expertise d'usage des habitants</p> <p>Co-construire avec les habitants les projets de mise en valeur de ces espaces collectifs</p> <p>Intégrer les enjeux de la transition énergétique dans ce programme par le développement du projet de chaufferie-bois et de réseau de chaleur desservant les principaux équipements du quartier</p>
PISTES D' ACTIONS	<p>Actions de sensibilisation des habitants aux enjeux de la transition énergétique et du développement durable</p> <p>Organisation de chantiers participatifs impliquant les habitants, en lien avec l'aménagement des espaces extérieurs de Saint Antoine</p>

COHESION SOCIALE (INCLUANT LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE)

Les actions relevant de cet axe visent à **réduire la pauvreté, à tisser le lien social et à renforcer la solidarité entre les générations**. Elles s'attachent à répondre tout particulièrement aux besoins des familles monoparentales, des jeunes et des personnes âgées. Elles visent l'exercice de la citoyenneté et l'égalité réelle dans l'accès aux droits.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	L'acquisition des savoirs et la réussite éducative pour tous
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Adapter au contexte local les dispositifs nationaux de droit commun contribuant à la réussite scolaire</i>
SOUS-OBJECTIFS	<p>Renforcer les actions autour des valeurs de la République et des notions fondatrices comme la liberté d'expression et de conscience, la citoyenneté, la laïcité, l'égalité...</p> <p>Lutter contre les préjugés, les discriminations et toutes formes de rejet par la déconstruction des fausses représentations, par une sensibilisation à la diversité, par la transmission du cadre de la Loi</p> <p>Mettre en œuvre des actions d'éducation à l'image, à l'usage des réseaux sociaux et de l'outil internet</p> <p>Mettre en œuvre des actions visant à améliorer la relation entre les jeunes et les représentants de l'Etat, les forces de sécurité et de secours...</p> <p>Lutter contre l'illettrisme</p>
PISTES D' ACTIONS	<p>Soutien de l'accompagnement scolaire dans le cadre d'un C.L.A.S. (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire) pour les élèves des écoles élémentaires et des collèges</p> <p>Actions favorisant l'accompagnement des jeunes vers la citoyenneté</p> <p>Actions contribuant à la lutte contre l'illettrisme sur la base des orientations du Comité Départemental de Lutte contre l'Illettrisme (C.D.L.C.I.)</p>

OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Renforcer et soutenir l'action éducative en milieu scolaire et accompagner la parentalité</i>
SOUS-OBJECTIFS	<p>Mettre en œuvre des actions de remobilisation des jeunes en décrochage scolaire, prévention de la récidive</p> <p>Mettre en œuvre des actions permettant l'écoute des parents et l'émergence de thématiques liées à la parentalité (alimentation, sommeil, rythme de l'enfant et accompagnement des apprentissages...)</p> <p>Travailler sur l'image des écoles du quartier</p> <p>Assurer la complémentarité de l'action éducative entre les temps familiaux, scolaires et de loisirs</p>
PISTES D' ACTIONS	<p>Développement des activités sportives et culturelles proposées pendant le temps périscolaire</p> <p>Actions contribuant au soutien de la parentalité, en lien avec les acteurs du REAAP</p>

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Une place pour tous dans la ville
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Promouvoir l'engagement citoyen</i>
SOUS-OBJECTIFS	<p>Lever les freins à l'engagement citoyen des jeunes</p> <p>Soutenir les projets individuels/collectifs des jeunes</p> <p>Sensibiliser les habitants à l'engagement associatif</p>
PISTES D' ACTIONS	<p>Accompagnement et soutien du fonctionnement du Conseil citoyen</p> <p>Actions de recueil et d'écoute de la parole des habitants</p>

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Accès à la santé, à la culture et aux sports
OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Réduire les inégalités en matière d'accès aux soins en s'appuyant sur les conclusions du Diagnostic local de Santé du Limouxin</i>
SOUS-OBJECTIFS	<p>Améliorer l'accès aux droits dans le domaine de la santé, notamment pour les personnes âgées. Lutter contre la solitude des seniors isolés en favorisant leur accès aux activités ludiques et sociales des associations limouxines</p> <p>Développer les actions de prévention contre les addictions en lien avec le C.L.S.P.D.</p>
PISTES D' ACTIONS	Co-élaboration avec les associations, les professionnels de santé,

	<p>d'un programme de prévention et d'information destiné aux habitants du quartier et répondant à leurs besoins (nutrition, M.S.T...)</p> <p>Actions de sensibilisation des parents à la lutte contre les addictions et la prophylaxie des adolescents</p> <p>Actions visant à renforcer le partenariat entre les acteurs sociaux et médicaux pour l'accompagnement des publics en difficulté psychique</p> <p>Mise en place d'une action innovante de formation de la population aux gestes de premier secours</p>
--	---

OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Accès de tous à la culture (volet urbain de la CGEAC)</i>
SOUS-OBJECTIFS	<p>Soutenir l'éducation à l'image, au numérique et aux médias</p> <p>Favoriser l'accès des habitants et notamment des jeunes à la diffusion de spectacles et aux pratiques culturelles</p> <p>Valoriser le patrimoine local par une action artistique contemporaine, avec la participation de jeunes du quartier prioritaire (12 / 17 ans)</p> <p>Développer les résidences d'artistes dans le quartier Aude (quartier réglementaire et quartier vécu)</p>
PISTES D' ACTIONS	Développement de nouvelles pratiques et de nouvelles expressions artistiques et culturelles, notamment pour les jeunes et les femmes

OBJECTIF OPERATIONNEL	<i>Accès de tous à la pratique sportive</i>
SOUS-OBJECTIFS	<p>Favoriser l'accès des habitants et notamment des jeunes et des femmes aux pratiques sportives</p> <p>Augmenter la part des habitants du quartier licenciés dans les clubs sportifs</p> <p>Développer une politique tarifaire favorisant l'accès aux équipements et aux événements sportifs</p>
PISTES D' ACTIONS	<p>Facilitation de l'accès au stade (football, rugby à XIII...) par une politique tarifaire adaptée (faire naître les vocations et partager les valeurs du sport collectif), en lien avec une approche plus globale des problématiques du quartier (réussite éducative, insertion, citoyenneté...)</p> <p>Actions contribuant à faciliter la pratique sportive des femmes</p>

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Vivre en tranquillité, prévenir les actes délictueux et la récidive, garantir la lisibilité de la réponse judiciaire
	<i>Préserver la tranquillité publique</i>

OBJECTIF OPERATIONNEL	
SOUS-OBJECTIFS	Lutter contre les violences faites aux femmes Lutter contre les incivilités Améliorer les relations population – forces publiques Lutter contre le désœuvrement des jeunes adultes Améliorer la sécurité routière dans le quartier Aude
PISTES D’ACTIONS	Organisation de deux sessions de formation aux Valeurs de la République et la Laïcité Consolidation du dispositif de prévention/accompagnement concernant les violences faites aux femmes Sensibilisation des acteurs locaux au cadre législatif et juridique de la lutte contre les violences intra familiales Organisation de chantiers et de séjours éducatifs pour des jeunes en voie de marginalisation avec accompagnement socio-éducatif Renouvellement de l’action « Les cadets de la Gendarmerie » en partenariat entre la Gendarmerie nationale et les établissements scolaires de Limoux Actions sociales et citoyennes hors heures ouvrables à destination des jeunes Sensibilisation des jeunes et des seniors (populations les plus exposées) à la sécurité routière

Nota : il y a lieu de faciliter l'accès des habitants du quartier prioritaire aux actions menées à l'échelle du territoire (Haute vallée de l'Aude, Limouxin).

Pour les projets proposés dans le cadre de l'appel à projets du Contrat de Ville de Limoux et pouvant s'articuler avec les axes de développement territorial portés par le Groupe d'Action Leader (G.A.L.) et le Commissariat de Massif, des informations concernant ces axes de développement sont accessibles sur le site de la Région qui héberge les informations concernant les fonds européens dont le Conseil Régional assure la gestion :

<http://www.laregion.fr/140-programmes-europeens-2014-2020.htm>

5. CONSTITUTION ET INSTRUCTION DES DOSSIERS

5.1. Principes généraux

L'appel à projets s'adresse à tous les porteurs de projets, quelle que soit leur structure juridique : associations Loi 1901, collectivités territoriales, sociétés coopératives ou établissements publics.

Éligibilité des porteurs de projets associatifs : les subventions sont attribuées aux associations répondant aux conditions détaillées sur le site [associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)
<http://www.associations.gouv.fr/1013-subventions.html>

Pour être éligibles, les projets proposés doivent :

- **répondre aux orientations stratégiques du Contrat de ville et répondre aux axes prioritaires identifiés** dans le présent appel à projets, en complément des actions menées dans le cadre du droit commun ;
- **identifier précisément les besoins** auxquels l'action veut répondre et **les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus** ;
- **démontrer la capacité du porteur de projet** à réaliser son action dans les conditions fixées dans le dossier et à atteindre les résultats attendus dans les délais (moyens mis en œuvre, compétence des intervenants, aptitude à mobiliser les publics ciblés, etc.).

Les dossiers déposés doivent être complets et signés (chaque rubrique doit être renseignée et les pièces justificatives doivent être transmises lors du dépôt du dossier) afin que les financeurs puissent apprécier la qualité et la pertinence des projets proposés au regard des orientations stratégiques, objet de l'appel à projets.

Les actions déposées dans le cadre du Contrat de ville devront se dérouler **entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024**.

Un appel à projets spécifique sera lancé par la CAF pour les actions de soutien à la parentalité (REAAP) et pour les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

Pour les actions liées au calendrier scolaire, l'appel à projet 2024 concernera les actions réalisées de septembre 2024 à juin 2025. L'utilisation de ce calendrier doit se justifier au regard des spécificités de l'action.

Nota : saisie des dossiers sur la plate-forme DAUPHIN

l'adresse de connexion : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Cohérence obligatoire entre les adresses SIRET et celle du siège social inscrite dans le Cerfa (*tout changement de n° SIRET doit être signalé au bureau de la politique de la ville de la préfecture*)

Saisie du **budget de l'action** :

- taper impérativement **2024** dans l'encart "Millésime : Année"
- pour sélectionner l'Etat "ANCT" (POLITIQUE-VILLE-11-AUDE) ou la communauté de communes (11- CC LIMOUX) ou la CAF (CAF-11-AUDE) : taper **11** dans les encarts correspondants

Renouvellement et report d'actions menées en 2023

Pour le renouvellement d'une action, il est rappelé que la reconduction des financements n'est pas automatique et fera l'objet d'une nouvelle demande de subvention qui sera impérativement accompagnée du bilan financier et d'une présentation des résultats de l'action menée en 2023, permettant d'évaluer la pertinence de son renouvellement.

Les subventions liées aux actions renouvelées en 2024 ne pourront être versées qu'après réception et validation des bilans de 2023.

Pour le report d'une action, les actions financées en 2023 doivent être terminées au 31 décembre 2024. Si votre action n'a pas pu être achevée dans les délais, vous pouvez demander son report total ou partiel en 2024, avant le 31 décembre 2023.

5.2. Spécificité des projets pour lesquels des co-financements sont sollicités au titre d'autres appels à projets

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (F.I.P.D.R.), le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (P.D.A.S.R.), le plan d'actions de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et Conduites Addictives (M.I.L.D.E.C.A.), le plan d'actions du Comité Interministériel de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme (C.O.R.A.) sont des programmes qui permettent la mise en œuvre des orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance adoptée par le Gouvernement et déclinée dans le Plan départemental de prévention de la délinquance et le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière. Ils permettent d'intervenir sur :

- la prévention et la lutte contre la radicalisation,
- les actions ciblées en direction des jeunes les plus exposés à la délinquance,
- la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales
- les actions destinées à améliorer la tranquillité publique dans les quartiers,
- la prévention des addictions,
- la lutte contre le racisme et l'antisémitisme,
- la prévention en matière de sécurité routière.

Si un porteur de projet envisage de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'un ou de plusieurs de ces programmes pour une action qui se déroulera sur le quartier prioritaire de Limoux et qui entre dans le champ des enjeux du contrat de ville, il devra systématiquement rechercher des co-financements auprès des autres partenaires financiers du contrat. Il devra donc déposer plusieurs fois le même dossier CERFA (qui présente l'ensemble des co-financements sollicités) :

- une première fois dans les conditions du présent appel à projets,
- puis auprès des services de la Préfecture, suivant les modalités décrites dans les appels à projets du FIPDR, du PDASR, de la MILDECA et du CORA auxquels il souhaite répondre.

Il s'agit à chaque fois du même dossier présentant l'ensemble des co-financements sollicités.

Les projets présentés dans le cadre du FIPDR et portant sur le périmètre de plusieurs contrats de ville doivent donner lieu à autant de dossiers CERFA que de contrats de ville impactés. Par exemple si une action concerne les quartiers prioritaires de Carcassonne et de Limoux, il conviendra de déposer 2 dossiers CERFA :

- un CERFA pour la fraction de l'action se déroulant dans les quartiers de Carcassonne,
- un CERFA pour la fraction de l'action se déroulant dans le quartier prioritaire de Limoux.

Articulation du Contrat de ville de Limoux, de la convention C.G.E.A.C. du Limouxin et du P.D.I. de l'Aude : les opérateurs qui proposent des actions relevant à la fois du Contrat de ville de Limoux (ou de la C.G.E.A.C. du Limouxin sur son volet urbain) et du Plan Départemental d'Insertion (P.D.I.) doivent renseigner les dossiers réglementaires pour chacun de ces programmes et transmettre ces dossiers avant la date-butoir de dépôt des dossiers du Contrat de ville.

5.3. Budget prévisionnel de l'action

Les dossiers doivent présenter **un budget prévisionnel équilibré**. Ce budget doit être distinct mais en adéquation avec le budget prévisionnel de la structure.

Le budget de l'action est composé de deux types de charges :

a) **les charges directes** sont directement imputables à la mise en place et au déroulement de l'action et sont composés notamment des :

- achats de fournitures et matériels non amortissables
- prestations de service d'intervenants extérieurs



Un devis du prestataire est à joindre impérativement au dossier de demande de subvention

- location de matériel et de locaux nécessitée par l'action
- la part des dépenses de rémunération du personnel, au **prorata du temps passé sur l'action**, sous réserve que le rôle de la personne soit précisément décrit et explicitement lié à l'action. Le dossier de subvention comporte un tableau récapitulatif justifiant du temps consacré par chaque personne.
- les frais de déplacement, de restauration ou d'hébergement des personnels, lorsque ces frais sont directement rattachés à l'action.

b) **les charges indirectes** qui concernent les dépenses liées à l'administration et au fonctionnement de l'association. Ces charges ne sont pas directement imputables à l'action.

Elles doivent être **calculées selon une clé de répartition qui sera indiquée dans le dossier de demande de subvention**. Sont concernés les postes administratifs, le loyer, l'assurance, le matériel de bureau, les fluides, etc.



Les projets peuvent prendre en compte une proportion des frais de structure (charges indirectes), dès lors que ces frais sont liés à la bonne réalisation du projet, et qu'ils ne dépassent pas 10% du total de la subvention accordée.

Il est également convenu par les partenaires du Contrat de ville de Limoux que le total des charges indirectes financées dans les projets du Contrat de ville ne peut pas dépasser 30% du budget global de la structure.

L'A.N.C.T. réserve l'usage du terme « crédits spécifiques » aux crédits d'Etat du B.O.P. 147 et de l'A.N.R.U. Les autres crédits émanant de l'Etat, des collectivités et des autres acteurs sont dits « de droit commun ». Afin de tenir compte du fléchage de certains crédits de droit commun vers les territoires de la politique de la ville, le « droit commun » a été séparé en deux sous-ensembles :

- le droit commun de base,
- le droit commun « fléché ». C'est par exemple la part de crédits consacrés par une collectivité au financement des actions retenues dans l'appel à projet, les crédits d'Etat volontairement consacrés aux publics et aux territoires de la politique de la ville, les moyens dédiés par l'Education nationale dans le cadre de l'éducation prioritaire.

5.4. Calendrier et dépôt des dossiers

CALENDRIER INDICATIF - APPEL A PROJETS 2023	
21 Novembre 2023	Diffusion de l'appel à projets
15 Novembre 2023 au 17 Janvier 2024	Accompagnement des porteurs de projets par l'équipe projet du Contrat de ville
17 Janvier 2024	Date limite de réception des projets
Fin-Janvier / mi- Février 2024	Réunions du Comité technique – instruction des dossiers
Fin Février 2024	Sélection des projets retenus dans la programmation du Contrat de ville
Mars - Avril 2024	Conférence des financeurs – instruction des dossiers par les institutions qui les financent
Mai - Juin 2024	Notification des subventions aux porteurs de projet

Chaque réponse à l'appel à projets du contrat de ville de Limoux se fera sous **deux formats** :

- **saisir le dossier sur la plateforme DAUPHIN** via le site de l'A.N.C.T. (anct.gouv.fr onglet aides et subvention/politique de la ville) ou via le portail Dauphin (portail.dauphin.gouv.fr) ;
- **transmettre une copie numérique par mail à mairie@limoux.fr en précisant en objet : Contrat de ville 2024 – A l'attention de Monsieur TRILLES**

au plus tard le Vendredi 13 Janvier 2023 à 12 h

6. POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Il convient de contacter :

➤ *le Directeur Général des Services – Romain TRILLES*

@mail : r.trilles@limoux.fr

➤ *le Délégué du Préfet de l'Aude à la Politique de la Ville – Véronique SOUSSAN*

@mail : veronique.soussan@aude.gouv.fr

➤ **la Préfecture de l'Aude**

Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des interventions et du développement territorial – Politique de la ville

Tél : 04 68 10 28 96 ou 04 68 10 28 88

@mail : pref-polville@aude.gouv.fr

7. ANNEXES

- Annexe 1 : CERFA à renseigner pour la présentation des projets